

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,
Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du jeudi 8 décembre 2022

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

transmis en Sous-Préfecture le

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, Mme MORAINÉ, M. HULLIN,
M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE
CHABOT, M. BUYS, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER
M. LEPUT, pouvoir remis à Mme WANG
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme DESFORGES
M. WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. PRACA
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

Absents : M. SIMONNET

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 5
octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 15.

N° 22-6-24

OBJET**CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU DOMAINE DE
GRANDCHAMP ET LA COMMUNE DU PECQ**

Monsieur DOAN explique que l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Domaine de Grandchamp souhaite poursuivre son programme de travaux de dissimulation des réseaux et de réhabilitation d'éclairage public sur ses voies qui sont des voies privées ouvertes au public.

L'ASA du Domaine de Grandchamp prévoit un programme de travaux sur 4 ans (2022-2026).

La phase du programme de travaux objet de la présente convention concerne l'avenue du Château (de l'allée du Belvédère à l'avenue de Grandchamp).

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20221214-22-6-24-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Afin de bénéficier des subventions du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY), la maîtrise d'ouvrage du projet de l'ASA du Domaine de Grandchamp doit être portée par la collectivité adhérente au SEY, soit la Ville du Pecq.

Monsieur DOAN propose en conséquence que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit déléguée à la Ville du Pecq, qui sera donc le mandataire de l'ASA du Domaine de Grandchamp.

Monsieur DOAN propose la signature d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et l'ASA du Domaine de Grandchamp.

Ce contrat concerne uniquement l'avenue du Château et a pour objet de confier à la Ville, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage, l'ASA du Domaine de Grandchamp.

Il définit les missions respectives de chacun et les modalités de financement de l'opération, entièrement prise en charge par l'ASA du Domaine de Grandchamp. Aucune rémunération n'est versée à la Ville du Pecq en contrepartie de l'exécution de ces missions.

Les voiries du Domaine de Grandchamp étant des voies privées ouvertes au public, régies par les règles de la circulation publique, la Ville participera au financement de l'opération dont l'enveloppe prévisionnelle est arrêtée à 508 920 € TTC, à hauteur de 20% plafonné à 50 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat de mandat.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux du 9 décembre 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'ASA du Domaine de Grandchamp, joint en annexe de la présente délibération.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20221214-22-6-24-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022